DE_073_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 28 juin 2025

Date convocation : 24 juin 2025	*Le vingt-huit juin deux mille vingt-cinq, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 6	
Votants : 8	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Rémy MONET représenté par Patrick ROY
Pour : 8	**Excusé(e)s:**
Contre : 0	**Absent(e)s:** Corentin CAPELIER
Abstentions : 0	**Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET

Objet: Désignation des représentants de la commune auprès des Ateliers Contrats verts Sud-Lozère

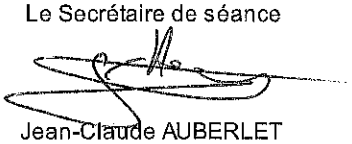
Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que l'Association des Ateliers Contrats verts Sud Lozère a remplacé l'ASA DFCI et l'informe qu'il convient de nommer les représentants de la commune pour cette association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'élire les représentants suivants :
  - Charles ALDROVANDI, 1er adjoint, en tant que titulaire,
  - François ROUVEYROL, Maire, en tant que suppléant.

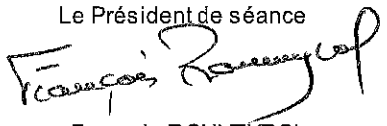
Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance



Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance



François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.